

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DPP 3

2012 DVD 98 Attribution d'une subvention (300.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).

Mme Myriam EL KHOMRI et Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association des promoteurs et Exploitants de Parkings (APEP) ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission et Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant total de 300.000 euros est attribuée à l'association des promoteurs et exploitants de Parkings (APEP) (SIMPA 94061, ASTRE X09556, dossiers 2012-05320 et 2012-05323).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 110 du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012.